



Ordonnance de télécom CRTC 2012-235

Version PDF

Ottawa, le 23 avril 2012

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Amtelecom Limited Partnership	69	le 9 mars 2012
	69A	le 19 mars 2012
	70	le 9 mars 2012
	70A	le 19 mars 2012
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	402	le 2 mars 2012
	402A	le 20 mars 2012
	403	le 8 mars 2012
	403A	le 21 mars 2012
Bell Canada	7347	le 2 mars 2012
	7347A	le 20 mars 2012
	7348	le 8 mars 2012
	7348A	le 21 mars 2012
People's Tel Limited Partnership	72	le 9 mars 2012
	72A	le 19 mars 2012
	73	le 9 mars 2012
	73A	le 19 mars 2012
Vois Inc.	1	le 12 mars 2012
	1A	le 20 mars 2012

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans une page de description ou une demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.